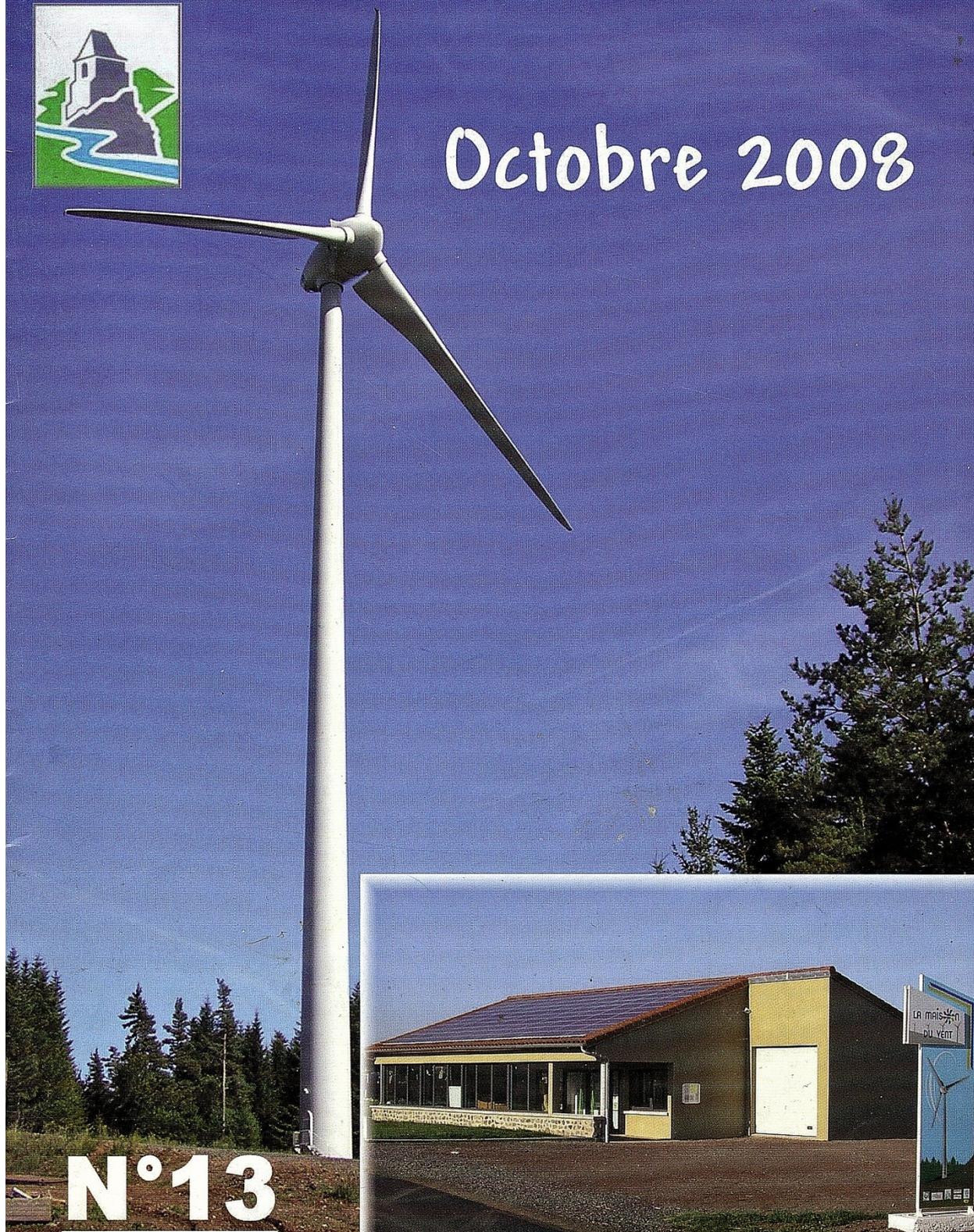


ST JEAN LACHALM



Octobre 2008



N°13

SOMMAIRE

Le Mot du Maire

Le Mot du Maire

Couv.

L'état civil

Couv.

Les Chantiers de jeunes

P.1

Le conseil municipal

P.2-3-4-5

Le budget

P.6-7

L'eau et l'assainissement

P.8-9

Le parc éolien

P.10-11

La via ferrata

P.12

Un siècle de conseil municipal

Couv

Le montage d'une éolienne

Couv

Chers Amis,

Tout d'abord, je voudrais vous remercier pour la confiance que vous nous avez témoignée lors des dernières élections municipales en reconduisant les anciens conseillers municipaux qui ont accepté de renouveler leur mandat.

Je voudrais aussi remercier les cinq conseillers qui ont décidé de mettre un terme à leurs engagements municipaux après treize années au service de la commune à mes côtés où j'ai pu apprécier leurs qualités humaines, leur disponibilité et leur dévouement.

Une nouvelle équipe s'est formée, il a fallu un peu de temps pour initier les nouveaux aux règles municipales. Après une période d'adaptation indispensable la nouvelle équipe va se mettre au travail pour poursuivre les différents dossiers en cours.

Nous avons bien entendu décidé de poursuivre l'édition du bulletin municipal. Cela a été pour nous l'occasion d'introduire une nouvelle rubrique « un siècle de conseil municipal ». Dans celle-ci nous souhaitons mettre en évidence toutes les décisions importantes qui ont marqué la vie communale. Nous avons commencé avec les décisions des années en 8, l'année prochaine si cela vous intéresse nous poursuivrons avec les années en 9.

Nous souhaiterions aussi que le bulletin municipal soit l'occasion pour les associations de la commune de se faire connaître et de présenter leurs actions. Nous invitons toutes les associations communales qui le souhaitent à nous transmettre un article avant le 15 juillet 2009.

Paul BRAUD

REDACTION - DIFFUSION

Mairie de St-Jean-Lachalm

Paul BRAUD - Patrice EXBRAYAT
Abel FAYOLLE - Annick JOUMARD
Bruno PESENTI - Josette SARRET

COMPOSITION et IMPRESSION DE LA COUVERTURE

IMPRIMERIE JEANNE-D'ARC

B.P. 6 - 25, rue de la Gazelle
43000 LE PUY-EN-VELAY Cedex
Tél. 07 71 02 11 34
Fax 04 71 02 00 59

Reproduction même partielle interdite
Dépôt légal : 3^{ème} trimestre 2007

N° de série :

ISSN 1627 - 5683

L'imprimeur décline toute responsabilité
pouvant résulter des erreurs ou omissions qui,
malgré les soins apportés à la rédaction,
auraient pu se produire.

La Mairie est ouverte

LUNDI MARDI MERCREDI
JEUDI VENDREDI de 9 h à 12 h
Tél. : 04 71 57 57 27
Fax : 04 71 57 55 43
mairie.stjeanlachalm@wanadoo.fr

L'état civil en 2007

Naissances

06 01 2007 PAYS SAM
10 06 2007 BRENAS MARINA
31 10 2007 GAZANION ENZO

Mariages

05 05 2007 SARRET RAPHAEL & MAYEN CAROLINE
19 05 2007 TRONCHERE BENOIT & VIGOUROUX CHRISTELLE
02 06 2007 DUGUA JEROME & FAISANDIER CAROLE
08 09 2007 PAULET JEROME & CHACORNAC MARLENE

Décès

01 01 2007 CHAUCHAT BAPTISTE (83 ANS)
05 01 2007 CHANCELADE BAPTISTE (86 ANS)
11 06 2007 VEYSSEYRE LEA (85 ANS)
09 08 2007 NARCE RENE (79 ANS)
11 11 2007 FAYOLLE ALFRED (90 ANS)

Inhumations

25 07 2007 CHAUCHAT MARIE REINE (94 ANS)

Les chantiers de jeunes

Cette année, la Communauté de Communes a organisé des chantiers de jeunes sur son territoire en partenariat avec l'association Concordia. Notre commune a accueilli un chantier fin juillet - début août.

Le groupe était composé de différentes nationalités (turque, tchèque, allemand, mexicain, catalan, français).

Ils ont travaillé à l'aménagement du lavoir du Villard (nettoyage, remise en eau, mise en place du portail). Leur travail ayant avancé plus rapidement que prévu ils ont aussi nettoyé l'abreuvoir du Villard.

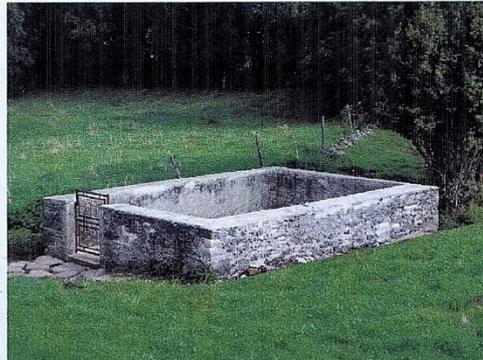
La différence avec les années précédentes est que les jeunes devaient être logés dans un lieu agréé. Ils ont donc séjourné au camping du Bouchet Saint Nicolas, ce qui les a éloignés des populations locales.



Les habitants du Villard les ont accueilli autour d'un apéritif convivial. Ce qui a permis à de nombreux résidents de découvrir leur patrimoine souvent méconnu.



Avant travaux



Le lavoir

Après travaux



Le nouveau conseil municipal

Maire

Paul BRAUD

1^{er} adjoint

Abel FAYOLLE

2^{ème} adjoint

Bruno PESENTI

3^{ème} adjoint

Patrice EXBRAYAT

Délégations :

Communauté de Communes du Pays de Cayres et Pradelles

Titulaires :

Paul BRAUD (développement économique), Abel FAYOLLE (tourisme)

Suppléants :

Bruno PESENTI (environnement et cadre de vie), Patrice EXBRAYAT (service à la population)

SMAT du Haut Allier

Titulaire : Patrice EXBRAYAT (tourisme vert, SAGE du Haut Allier)

Suppléant : Bruno PESENTI

Centre de soins du Plateau Vellave

Suzanne BESSE

Syndicat d'électrification de Saint Jean Lachalm

Abel FAYOLLE, Paul BRAUD

Conseiller des questions de Défense chargé des relations avec les autorités militaires

Jean Baptiste CHAZAL

CNAS

Collège des élus

Titulaire : Abel FAYOLLE

Suppléante : Suzanne BESSE

Collège des agents

Alain CHACORNAC



Commission Appel d'Offre

Président : Paul BRAUD

Titulaires : Joël FAISANDIER, Josette SARRET, Bruno PESENTI

Suppléants : Alain JOUMARD, Jean Baptiste CHAZAL, Abel FAYOLLE

Commission des finances

Président : Paul BRAUD

Eric BLANC, Abel FAYOLLE, Josette SARRET, Denis BERAUD

Commission Information et communication

Président : Paul BRAUD

Josette SARRET, Abel FAYOLLE, Patrice EXBRAYAT, Bruno PESENTI

Commission Gestion des Bâtiments communaux

Président : Patrice EXBRAYAT

Josette SARRET, Denis BERAUD, Alain JOUMARD

Commission Bois et Forêts, Règlement de boisement

Président : Patrice EXBRAYAT

Joël FAISANDIER, Denis BERAUD

Commission Voirie

Président : Bruno PESENTI

Suzanne BESSE, Alain JOUMARD, Jean Baptiste CHAZAL

Commission Eaux Assainissement

Président : Abel FAYOLLE

Denis BERAUD, Bruno PESENTI, Joël FAISANDIER, Jean Baptiste CHAZAL, Alain JOUMARD

Commission Suivi du Parc éolien

Président : Paul BRAUD

Denis BERAUD, Josette SARRET, Alain JOUMARD, Eric BLANC, un représentant de l'ACCA, un représentant des agriculteurs, un représentant de la LPO, un représentant de la Mairie de Bains.

Caisse des Ecoles

Président : Paul BRAUD

Patrice EXBRAYAT, Eric BLANC, le président, le secrétaire, le trésorier de l'Association de Parents d'élèves.

Centre Communal d'Action Sociale

Président : Paul BRAUD

Joël FAISANDIER, Jean Baptiste CHAZAL, Josette SARRET, Alain JOUMARD, Augusta FAYOLLE, Madeleine LAC, Marcelle GERENTON, Philippe COSTE.

Commission des listes électorales

Délégués de l'administration : titulaire Alain JOUMARD, suppléant Patrice EXBRAYAT

Délégué du tribunal de grande instance : Josette SARRET

Commission Urbanisme

Président : Paul BRAUD

Bruno PESENTI, Abel FAYOLLE, Patrice EXBRAYAT, Eric BLANC, Denis BERAUD, Suzanne BESSE

Le fonctionnement de la Mairie

Il nous est apparu nécessaire de faire quelques rappels sur le fonctionnement de la Mairie et du Conseil Municipal car un certain nombre d'entre vous ne s'adressent pas au bon interlocuteur ou vont solliciter des personnes qui n'ont rien à voir avec la Mairie ou le Conseil Municipal.

La secrétaire est présente de lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures. Il a été décidé de faire remonter toutes les réclamations et observations au secrétariat. Celles-ci seront notées sur un registre et évoquées à la réunion suivante du Conseil Municipal.

L'employé municipal est placé sous la responsabilité du Maire ou des Adjointes, il travaille selon un planning qui a été défini au préalable et qui ne peut être modifié qu'en cas d'urgence.

Il ne sert donc à rien de le solliciter pour des travaux non validés par les élus.

Mise en place du soutien Scolaire

La rentrée scolaire 2008 est marquée par le passage à la semaine de 4 jours qui s'accompagne de la mise en place par le ministère de l'éducation nationale d'une mesure de soutien scolaire.

Cela a perturbé la mise en place des ramassages scolaires sur le territoire et principalement sur notre commune qui est en bout de parcours.

Finalement le soutien scolaire a été programmé par les enseignants en début d'après midi, ce qui a permis de limiter les conséquences avec un décalage de 10 minutes sur le ramassage scolaire.

Il est demandé aux parents d'être attentifs au respect des horaires pour le ramassage, mais aussi pour le début de l'école.

Le ramassage des pierres des champs

Devant l'indiscipline de certains habitants qui déposaient les pierres et autres débris dans les fossés et sur les délaissés aux bords des voiries, nous avons été contraints de prendre certaines décisions :

- A l'avenir et dès parution de ce bulletin, il ne sera plus toléré aucun rejet ou stockage sans autorisation sur le domaine public et en bordure de voirie communale.
- Il est interdit l'élargissement de tout passage pour entrer dans les parcelles à l'aide de pierres obstruant les fossés.
- Pour ceux qui souhaitent des passages plus larges que la norme définie par la commune, cela est possible, ils les réalisent eux-mêmes de manière conforme, ou la commune réalise les travaux moyennant une participation de 30 € par mètre.

Pour faciliter l'évacuation des pierres des champs, la commune a mis en place 20 points de stockage repartis sur le territoire.

Ils sont signalés avec l'implantation d'un panneau et vous pouvez consulter le plan de ces points à la mairie.

Ils seront nettoyés régulièrement par la commune qui récupérera une partie des pierres pour les faire concasser pour réaliser des matériaux pour la voirie.

Par contre, ces sites ne sont destinés qu'à recevoir des pierres extraites des parcelles (champs, jardins...) mais n'ont pas à stocker d'autres débris qui doivent être évacués à la déchetterie de Landos qui est ouverte aux horaires ci-dessous :

Jours (sauf jours fériés)	Période hiver (octobre à avril inclus)	Période été (mai à septembre inclus)
Lundi	14 h – 17 h	14 h – 18 h
Vendredi	14 h – 17 h	15 h – 19 h
Samedi	14 h – 17 h	9 h – 12 h et 15 h – 17 h

Renforcement du service technique

La commune a décidé d'entrer dans le service de mise à disposition d'employés intercommunaux. Par rapport aux autres communes, nous ne faisons pas appel à une équipe complète de 3 personnes, mais Laurent BADOZ, agent de la communauté de communes travaillera une semaine par mois avec Alain Chacornac. Cela permet de travailler à 2 pendant ¼ de temps et donc de sécuriser certains travaux.

La Communauté de Communes nous facture 14,5 € par heures de travail, et la commune bénéficie de 105 heures gratuites comme les autres communes utilisatrices du service.



Le lotissement

Les travaux d'aménagement sont terminés, le coût définitif des travaux hors revêtement de voirie et plantation est de :78 573,06 €.

Nous avons décidé de vendre les terrains à 13 € le m², ce qui permet d'équilibrer l'opération. 6 lots sur les 9 sont déjà réservés et les compromis sont signés.

Deux maisons vont être construites par la société IMMO CONCEPT, et seront vendues en état futur d'achèvement.

La voirie communale

Suite à une consultation, des travaux avaient été attribués à l'entreprise EUROVIA à l'automne 2007. Celle-ci n'avait pu les réaliser avant l'hiver.

Le revêtement en enrobé sur le village de Sansac a été réalisé début juin pour un montant de 65 714,61 € hors taxe.

Le bi-couche prévu entre Conil et la commune de Saint Didier d'Allier a été décalé à l'automne 2008.

Sur ces travaux nous bénéficions d'une subvention DGE de 25 % soit 21 732 € qui nous avait été attribuée en 2007.

Aménagement du Bourg

En 2008, nous avons bénéficié de l'attribution d'une subvention DGE de 43 750 € soit 25 % de 175 000 € pour la première tranche de travaux que nous avons envisagée.

Pour l'instant, compte tenu des engagements de la commune et du retard d'encaissement de subventions et des redevances éoliennes, ce projet a été retardé dans le temps, ce qui nous permet aussi de rechercher d'autres sources de financement.

Le budget

Le budget de fonctionnement est relativement stable.

Au niveau des recettes il faut noter :

L'année 2006 avait été marquée par des ventes exceptionnelles liées au déboisement pour le parc éolien, les ventes sont redevenues normales en 2007.

Les subventions et dotations de fonctionnement sont restées inchangées.

L'augmentation des impôts a été de 5,7 % en 2007 et s'est poursuivie en 2008 avec les nouvelles constructions.

Les loyers des logements du presbytère et les locations de la salle polyvalente ont permis d'augmenter les revenus des immeubles.

La mise en place de deux emplois aidés à l'école a permis de réduire les charges de personnel.

Les investissements réalisés correspondent principalement aux travaux du presbytère, et à l'enfouissement des réseaux secs et d'éclairage public dans le bourg.

Pour équilibrer notre budget nous avons dû réaliser un emprunt de 175 000 € au Crédit Mutuel sur 20 ans à 4,5 %.

La Caisse des écoles

Télécommunication	290,48 €
Fournitures scolaires	1 341,56 €
Dépenses de fonctionnement	1 632,04 €
Excédent antérieur au 01/01/2007	9,30 €
Dons	100,00 €
Subvention communale	1 740,00 €
Recettes de fonctionnement	1 849,30 €
Excédent de fonctionnement au 31/12/2007	207,96 €

Le Centre Communal d'Action Sociale

Charges sociales	144,00 €
Repas et cadeaux	1 443,04 €
Dépenses de fonctionnement	1 587,04 €
Subvention communale	2 000,00 €
Excédent antérieur au 01/01/2007	207,77 €
Recettes de fonctionnement	2 207,77 €
Excédent de fonctionnement au 31/12/2007	412,96 €

Le Compte Administratif 2007

LE FONCTIONNEMENT

	2006	2007
Remb. salaires (emplois aidés-service des eaux)	11 839,60 €	15 366,27 €
Produits des services ou domaines	56 886,06 €	32 654,22 €
Impôts et taxes	102 854,70 €	108 663,03 €
Dotations et participations	133 896,19 €	133 910,00 €
Autres produits de gestion	19 954,09 €	26 112,51 €
Produits exceptionnels	9 880,94 €	12 364,21 €
Recettes de fonctionnement	335 311,58 €	329 070,24 €

	2006	2007
Charges à caractère général	64 095,93 €	66 456,89 €
Charges de personnel	79 326,47 €	77 954,44 €
Autres charges de Gestion courantes	24 233,23 €	27 558,85 €
Charges financières	12 174,50 €	21 298,76 €
Charges exceptionnelles	2 409,75 €	5 338,30 €
Dépenses de fonctionnement	182 239,88 €	198 607,24 €

Excédent de fonctionnement : 130 463 €

LES INVESTISSEMENTS

Prélèvement sur excédent de fonctionnement	50 291,49 €
Excédent de fonctionnement année précédente	134 531,44 €
Subventions d'équipements	111 793,41 €
Vente de foncier	5 338,30 €
Fonds de compensation de la T.V.A.	14 966,00 €
Cautions	1 348,00 €
Emprunts	175 000,00 €
Recettes d'investissement	493 268,64 €

**Excédent 2007 :
80 171,51 €**

Remboursement capital d'emprunts	40 583,69 €
Immobilisations en cours (bâtiments - réseaux)	452 684,95 €
Dépenses d'investissement	493 268,64 €

L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

L'assainissement sur le bourg

Les travaux sur le bourg sont enfin terminés, la station fonctionne et les mesures effectuées fin juillet 2008 par le Service Départemental d'Assainissement sont très bonnes.

Pour équilibrer le budget, les redevances d'assainissement ont été fixées ainsi :
Une redevance de base de 30 € par branchement.
Un coût de 0,19 € par m³.

Pratiquement toutes les maisons ont été raccordées lors des travaux. Une seule n'a pu être reliée et les propriétaires ont été amenés à réaliser un assainissement individuel. Les propriétaires des maisons non raccordées lors des travaux ont jusqu'au 30 juin 2009 pour le faire. Après cette date, ils seront verbalisables.

Redevances Agence de l'Eau

La loi sur l'eau a modifié le financement des agences de l'eau et notre commune se trouve assujettie à deux nouvelles taxes :

La redevance pour pollution d'origine domestique

Tous les abonnés de la commune sont soumis à cette taxe, seules en sont exonérées les consommations destinées à l'élevage sous réserve qu'elle fasse l'objet d'un comptage spécifique.

La redevance pour modernisation des réseaux de collecte

Elle concerne l'ensemble des maisons raccordées au réseau d'assainissement collectif, soit pour la commune, les maisons du bourg.

Jusqu'au 31 décembre 2007, nous en étions exclus car seul les villages ayant une population de plus de 400 habitants y étaient soumis. Les taxes seront à l'avenir les mêmes pour tout le monde. La mise en place va se faire sur 5 ans avec une diminution pour les anciens assujettis et une augmentation de 1/5 par an pour nous.

Evolution des redevances par M ³	2008	2009	2010	2011	2012
Pollution d'origine domestique	0,056	0,112	0,128	0,224	0,280
Modernisation des réseaux de collecte	0,032	0,064	0,096	0,128	0,160

La commune, comme d'autres en milieu rural, a longtemps négocié avec l'administration pour tenter de trouver une solution plus simple pour les exploitations agricoles où il y a un branchement qui dessert en même temps la maison et l'exploitation. Mais la seule solution pour ne pas payer les taxes est d'avoir deux branchements indépendants et donc deux compteurs. Nous vous invitons donc à faire le point lors de votre prochain relevé sur l'intérêt de faire modifier votre installation pour ne pas payer ces taxes.

L'assainissement individuel

Pour ceux qui disposent d'un assainissement individuel, nous vous rappelons que la loi sur l'eau a aussi créé le service public d'assainissement non collectif (SPANC) et impose une mise en conformité des assainissements individuels pour le 1^{er} janvier 2012 et un contrôle obligatoire par les services municipaux. Lors de toute réfection ou nouvelle construction il est obligatoire de demander à la Mairie un contrôle avant et après réalisation. Celle-ci vous délivrant alors un certificat de conformité.

Le budget de l'eau et de l'assainissement

LE FONCTIONNEMENT

	2006	2007
Electricité, fournitures, analyses,...	10 963,06 €	11 972,71 €
Frais financiers	11 631,07 €	14 576,31 €
Remboursement main d'œuvre communale	4 879,00 €	5 984,00 €
Taxes et cotisations	1 776,00 €	1 489,30 €
Amortissements	11 060,00 €	9 654,00 €
Dépenses de fonctionnement	40 039,13 €	43 676,32 €

	2006	2007
Redevances	26 252,40 €	25 598,40 €
Remboursement de travaux	2 800,00 €	3 990,10 €
Amortissement des subventions		10 556,00 €
Recettes de fonctionnement	29 052,40 €	40 244,50 €
Déficit de fonctionnement Annuel	10 985,83 €	3 431,81 €
Déficit de fonctionnement cumulé	6 308,77 €	9 740,58 €

LES INVESTISSEMENTS

Remboursement capital d'emprunts	13 557,78 €
Travaux	307 414,23 €
Amortissement subventions	10 556,00 €
Dépenses d'investissement	331 628,01 €

Subventions d'équipements	77 480,00 €
FC TVA	5 876,00 €
Emprunts	0,00 €
Exédent d'investissement au 01/01/2007	19 353,61 €
Amortissement	9 654,00 €
Recettes d'investissement	112 363,61 €
Déficit d'investissement au 31/12/2007	219 264,40 €

Le déficit de fonctionnement peut apparaître important, pour 2008, la commune a choisi la mise en place d'une subvention de 5 000 € pour permettre au budget de s'équilibrer (il avait été décidé d'utiliser une partie de la redevance locative des éoliennes sur le bourg pour conserver un coût d'assainissement modéré). Il faut noter que les frais financiers ont été fort élevés avec la mise en place des financements court terme pour la TVA et les subventions.

Le déficit d'investissement correspond aux subventions (Conseil Général et Agence de l'Eau) qui n'étaient pas encaissées en fin d'année et qui ne le sont pas encore totalement en septembre 2008.

Eoliennes de Saint Jean Lachalm



Elles sont enfin arrivées !

L'année 2008 voit enfin la concrétisation du chantier éolien. Après 7 ans de développement, le projet arrive enfin à son terme, avec en ligne de mire l'exploitation du parc éolien qui s'est d'ores et déjà organisée.

Après une année 2007 marquée par la réalisation de l'ensemble des travaux préparatoires (terrassements, génie civil, réseaux), les turbines du constructeur ENERCON initialement attendues pour le début de l'année, sont enfin arrivées fin juillet. Plusieurs raisons à ce délai, principalement des difficultés d'approvisionnement en acier pour la fabrication des fûts, mais aussi des problèmes d'autorisations administratives pour les convois exceptionnels.

Le 10 septembre, 5 turbines sont sur le site, dont 3 sont levées. Avant la fin de l'année, c'est l'ensemble du parc de 9 éoliennes qui sera en service. Un investissement de 22 millions d'euros sur la commune.



Ce parc éolien produira annuellement la quantité d'électricité équivalente à 12 000 foyers hors chauffage, à peu près la ville du Puy en Velay. Cela représente une grande contribution dans la diversification de notre bouquet énergétique et dans la lutte contre le réchauffement climatique causé par les émissions de gaz à effet de serre.

La maison du vent

Symbole du développement durable

Après moins d'un an de chantier la Maison du vent a été inaugurée par les élus de la communauté de communes le 1^{er} août dernier.

Cette réalisation se veut un modèle de développement économique durable :

- Par sa nature, sa couverture étant une toiture intégrée photovoltaïque, produisant de l'électricité sur le réseau avec le rayonnement du soleil ;
- Par sa fonction également :
 - Puisqu'elle sera le siège de maintenance des éoliennes assurée par la société ENERCON. puisqu'ENERCON, séduite par la démarche proposée par VALECO EOLE est venue s'implanter à Saint Jean Lachalm et a embauché 6 techniciens qui prendront leur travail dans les locaux. En plus du parc de notre commune, ils assureront la maintenance des parcs de Isoire 63, Freycenet la tour 43, St Clément 07 et St Agrève 07. Cela constitue un atout important pour notre commune d'autant plus que les embauches locales ont été privilégiées.
 - La partie accueil permet aussi d'initier les visiteurs aux énergies renouvelables et de faire découvrir le fonctionnement du parc éolien, mais aussi de la toiture photovoltaïque.

Cet été, la Communauté de Communes a ainsi confié le hall d'exposition à l'Office du Tourisme intercommunal qui a organisé des visites guidées partant de la Maison du Vent. Trois emplois saisonniers étaient à la disposition du public du 28 juillet au 28 septembre.

VALECO EOLE a aussi assuré des visites de chantier pour les élus de la Communauté de Commune et les habitants de Saint Jean Lachalm les 15 et 16 septembre.



Poste de livraison du parc éolien



Panneau d'affichage de la production photovoltaïque

Zone de développement éolien (ZDE)

La Communauté de Communes a décidé de réaliser sur son territoire une ZDE. Cette procédure permet de définir les lieux susceptibles d'accueillir des éoliennes. Pour l'instant 4 zones ont été définies dont une sur notre commune.

Il ne pourra être implanté des éoliennes en dehors des zones validées par le Préfet, en revanche, cela ne donne aucun droit aux développeurs qui doivent suivre la procédure de permis de construire avec réunion publique comme pour le parc de Saint Jean.

Création d'une VIA FERRATA

Une via ferrata est une voie aménagée sur des parois rocheuses et sur laquelle on randonne de façon plus ou moins sportive.

La Communauté de Communes a prévu de créer une via ferrata sur le site de la Miramande.

Le budget prévisionnel est le suivant :

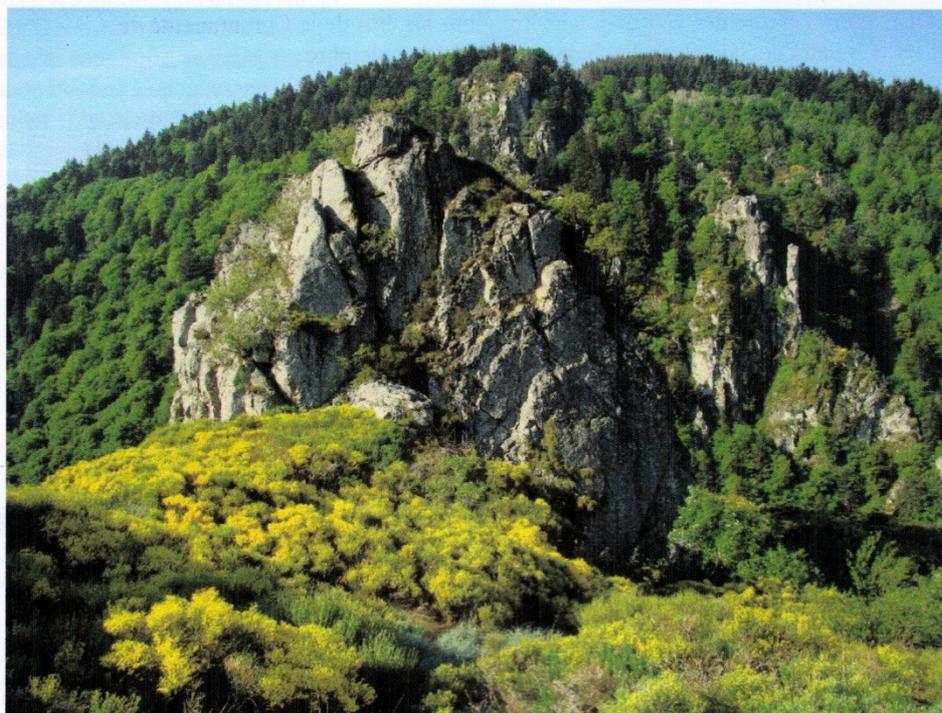
Dépenses en euros HT		Recettes en euros HT		
Libellé	Montant	Libellé	Montant	%
Equipement de la Via ferrata	49 000	Fond régional d'intervention touristique	13 343	25
		CG2D	13 343	25
Acquisition matériel (boudriers, longes etc.)	3 700	DGE	10 674	20
Plaquettes de communication	670	Autofinancement	16 011	30
Total	53 370	Total	53 370	100



exemple de via ferrata

Les travaux ont débuté mi-septembre, en vue d'une ouverture au printemps prochain. L'accès à la voie sera gratuit. Pour les pratiquants non équipés, la location du matériel se fera au commerce du village.

Les travaux ont été attribués à l'entreprise Roc Aventure.



La falaise à équiper

Les décisions du Conseil municipal au siècle dernier

1908

Avis favorable pour le classement de l'église en monument historique après un premier refus.
Avis favorable pour la création de la fontaine de Fontfreyde creusement de 210 mètres de tranchée pour 100 francs.
Bail avec Mr le curé et Mr le vicaire.
Réparation du lavoir de Trespeux pour 100 à 150 francs financé par la section de Belvezet.
Achat de poids pour la vérification de la bascule.
Election Municipale :
Maire : Régis VIGOUROUX
1^{er} Adjoint : François BERAUD
Auguste CHAUCHON, Baptiste ENGLE, André CHAUCHAT, Pierre DOUIX, Baptiste BELLEDENT, Henri BLACHERE, Louis BARDEL, Félix BELLEDENT, Henri BONHOMME, Philippe VILLESECHE.

1918

Réparation du four de Conil.

1928

Achat d'une porte en fer pour le lavoir de Conil pour 37 francs.
Dégradation du lavoir de Sanssac, un habitant conteste devant le tribunal, l'amende de 250 francs fixée par le conseil municipal.

1938

M Clovis FAISANDIER a été nommé garde champêtre à la place de Baptiste JOURMARD décédé.
Achat d'un bac pour la section de Sanssaguet pour 650 francs.
Réparation du four de Sanssac par M SABY pour 715 francs.
Réparation de l'assemblée de Conil par Jules BESQUEUT pour 106 francs.
Construction du lavoir et canalisation de Fontfreyde pour 3 177 francs financé par emprunt aux particuliers.

1948

22 février : Décision d'organiser une battue pour débarrasser le pays des sangliers trop nombreux sur le territoire.
Décision d'imposer la réalisation de 3 journées de prestation pouvant être acquittées en nature.
Modification du prix des concessions au cimetière qui passe de 900 Francs à 3 000 Francs.
Décision de mettre en vente la maison d'école du bourg en très mauvais état. La vente se réalisera aux enchères (vente à M BELLEDENT Félix).

1958

30 juin : Décision de lancer la première étude pour l'alimentation en eau potable du bourg et de Conil.
25 août : Décision de réparation des bas côtés et du clocher de l'église pour 295 000 anciens francs.

1968

25 Janvier : Décision de réaliser un emprunt de 31 000 nouveaux francs pour création de la voie communale d'Arzac et de Mont Long.
27 octobre : Décision de réaliser l'aménagement du bourg pour un devis de 100 000 francs financé par subventions et emprunts.

1978

Délibération pour la création du centre de soins intercommunal de Costaros.
Achat d'un camion avec une étrave et remplacement d'un moteur de la fraiseuse.
21 mars : Autorisation de la construction du local France Télécom, mise à disposition du terrain pour 30 ans.

1988

Renouvellement du bail de l'ancienne vicairie à Marcel ATGER pour 500 francs par an.

1998

Rénovation de l'ancienne école de Séjallières avec création de 2 logements (appel d'offre du 17 décembre 1997) financé par un emprunt de 370 000 francs.
Subvention à l'école privée pour un séjour à Sète.
Création et aménagement du site d'escalade.
Alimentation en eau potable de Rossignol depuis la Glotonie.

De l'arrivée au montage d'une éolienne



Arrivée des mâts



Arrivée d'une pale



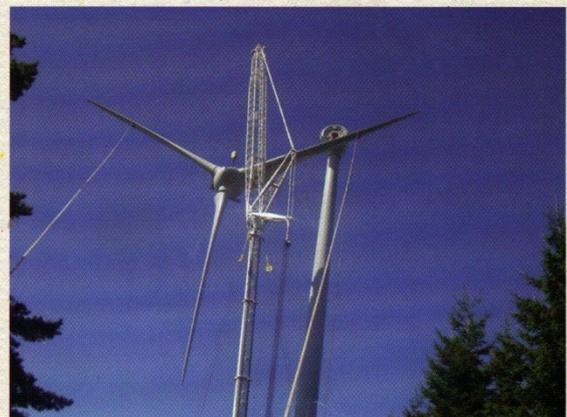
Montage des transformateurs



Montage du mât (1^{er} fut)



Levage de la génératrice



Levage des pales